

DÉCLARATION PRÉALABLE à la CAPN des magasiniers du 12 février 2015

Nous représentants à la CAPN des magasiniers affirmons notre soutien aux personnels de catégorie C de l'université de Paris 8 en grève depuis 4 semaines, contre les bas salaires et la précarité. Ce combat est révélateur d'une situation d'appauvrissement de l'ensemble des agents de catégorie C.

Ni la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2015, ni la nouvelle grille indiciaire appliquée au 1^{er} février 2014 et au 1^{er} janvier 2015, n'ont permis de changer cette situation.

Ces mesures s'apparentent à des saupoudrages et ne servent qu'à replacer les plus bas salaires des catégories C au niveau minimum légal.

Nous demandons :

- une refonte de la grille indiciaire
- l'établissement de critères claires et quantifiables pour les actes collectifs de gestion des personnels de catégorie C
- le premier échelon avec traitement de base de 1700 euros net
- l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire
- une progression automatique de l'ancienneté
- le doublement du salaire en fin de carrière

Nous exigeons la fin de l'arbitraire dans la mise en œuvre des réductions d'ancienneté et demandons 1 mois de réduction pour tous les agents susceptibles d'en bénéficier

Les représentants des personnels : CGT, FO, FSU,